

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. Christian BOULAY, Maire.

**Présents :** M. BOULAY, Mme MOREAU Marie-Françoise, M. CAUCHOIS, Mme SUREAU-RETRIF, Mme FORET, M. FRICOT, M. GANDON, M. GAUDREE, Mme GAUTIER, M. GUITER, Mme JARDIN, Mme JOHAN, M RENARD, Mme TAUNAI, Conseillers municipaux

**Absents ayant donné pouvoir :** M. BRAULT a donné pouvoir à Mme MOREAU MF, Mme MOREAU Vanessa a donné pouvoir à Mme TAUNAI, M. JOUET a donné pouvoir à M. BOULAY

**Excusés :** , M. COUSIN, Mme MEZIERE, Mme LESAGE, M. POULAIN

**Absents:** Mme BELLANGER, M. HULOT,

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Xavier CAUCHOIS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2025**

Page 6 : règlement intérieur salle socioculturelle : « La mise à disposition de la vaisselle (tasses, verres, petites cuillères) est possible uniquement dans le cadre d'un pot, goûter municipal. Celle-ci devra être restituée propre. »

Page 22 : Madame GAUTIER quitte la séance du Conseil Municipal à 20h00

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

### **DECISION DU MAIRE**

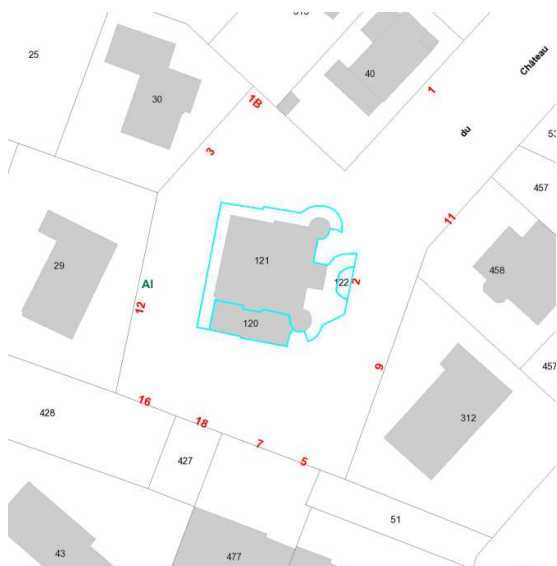
**N°2025-072 :** La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur des parcelles sises à MESLAY-DU-MAINE, sans adresse précise, cadastrées section AI n°20-495 et 23.



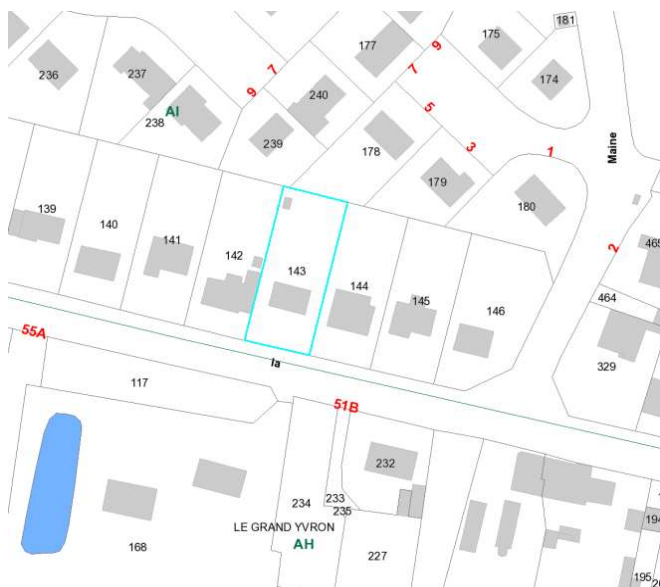
**N°2025-073 :** L'indemnité de sinistre proposée par MMA est acceptée.

Cette somme, 2618.28 € sera allouée au règlement du sinistre sur le minibus BP 716 CW.

**N°2025-074 :** La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur des parcelles sises à MESLAY-DU-MAINE, 2 allée du Château, cadastrées section AI n°121-120 et 122.



**N°2025-075 :** La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle sise à MESLAY-DU-MAINE, 54 rue de la Gare, cadastrée section AI n°143.



**N°2025-076 :** La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la parcelle sise à MESLAY-DU-MAINE, 24 bis rue Chevreul, cadastrée section AC n°485.



## **PROMOTION ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE**

### **Tarification commerçants ambulants**

En février 2012, le Conseil Municipal avait mis en place un tarif emplacement pour les marchands ambulants :

Abonnement de 50 € par trimestre et 5 € par passage sur l’emplacement.

Le 30 mai 2024, le Conseil Municipal a acté les tarifs des abonnés au marché du vendredi comme suit :

- tarifs pour les réguliers;
  - < 5m sans électricité à 1€ / sem - 47€/an
  - < 5m avec électricité à 1.50€ / sem - 70.50€ / an
  - > 5m sans électricité à 2€ / sem - 94€ / an
  - > 5m avec électricité à 2.50€ / sem - 117.5€ / an

Le calcul est fait sur 47 semaines

- Pour les passagers occasionnels, proposition d’un tarif à part à 2€ (-5m), 3€ avec électricité, 4€ (+5m), 5€ avec électricité

Le bureau municipal propose que les tarifs pratiqués aux commerçants non sédentaires du vendredi soient les mêmes pour les commerçants ambulants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'harmoniser les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les commerçants ambulants et les commerçants non sédentaires comme suit :

- tarifs pour les réguliers;
  - < 5m sans électricité à 1€ / sem - 47€/an
  - < 5m avec électricité à 1.50€ / sem - 70.50€ / an
  - > 5m sans électricité à 2€ / sem - 94€ / an
  - > 5m avec électricité à 2.50€ / sem - 117.5€ / an

Le calcul est fait sur 47 semaines

- Pour les passagers occasionnels, proposition d'un tarif à part à 2€ (-5m), 3€ avec électricité, 4€ (+5m), 5€ avec électricité

### **Gratification stagiaire**

Héloïse LETIEN effectue un stage à la mairie du 3 novembre 2025 au 19 décembre 2025.

Pendant son stage, Héloïse a vraiment apporté un plus à la structure dans le domaine de la communication, notamment au niveau du bulletin municipal et sur les outils de communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Verser une gratification à Héloïse LETIEN d'un montant de 400.00 €.

*Madame TAUNAI regrette que les dates des manifestations des écoles ne soient pas indiquées dans le bulletin. Madame Marie-Françoise MOREAU informe qu'un mail est transmis aux associations et écoles pour connaître les dates. Les dates n'ont pas été transmises.*

*De plus Madame TAUNAI s'interroge quant à l'absence d'édito du Maire dans le dernier bulletin. Madame MOREAU précise que c'était possible, mais au vu de la période électorale, il a été décidé de ne pas en faire.*

## **Compte rendu de la commission Promotion Attractivité de la Commune du 4 décembre 2025**

**Etaient présents** : Véronique JARDIN, Huguette GAUTIER, Marylène LESAGE, Anne-Flore JOHAN, Frédéric JOUET

Héloïse LETIEN, stagiaire et Françoise MOREAU,

**Absente excusée** : Aurélie MEZIERE,

### **Ordre du jour**

- Bulletin BAT
- Carte de vœux 2026
- Cérémonie des vœux
- Vidéo rétrospective

### **Bulletin hiver 2025**

Présentation par Héloïse.

Tout en prenant connaissance des pages du bulletin, Héloïse nous présente les différents points qui ont été adaptés depuis le dernier envoi pour BAT

- Photos illuminations – les nouvelles décorations elles sont mises en avant sur la page de couverture et page 15
- Suppression de l'article "nouveaux arrivants " sur Me Betton qui n'est pas autorisée à apparaître sur ce genre de publication (vu avec la Chambre des Notaires)
- Ajout d'un message "Dernière minute cérémonie des vœux" pour informer les habitants que la cérémonie des vœux se tiendra, comme en 2025, dans le restaurant scolaire de Notre Dame pour une question de capacité.
- Mise en avant du Secours catholique qui effectue un travail remarquable sur la commune, notamment dans sa gestion du domicile pour les sans-abris

### **Carte de vœux 2026**

- La carte de vœux a été choisie conjointement par le Bureau, les membres de la commission et les Agents Administratifs. Les couleurs de la commune ont été utilisées et le graphisme est différent de celui des années précédentes. Elle sera adaptée au format carré pour envoi numérique

### **Cérémonie des vœux**

Suite à la dernière réunion de chantier, la réception de la salle socio n'aura pas lieu avant fin février et il faudra attendre le passage de la commission de sécurité... Il n'est pas envisageable de prévoir la cérémonie des vœux dans cette salle.

Comme l'an passé, nous avons sollicité Notre Dame qui dispose de la seule salle permettant de rassembler 300 personnes. Le Directeur M SOUCHON nous met donc le local à disposition le vendredi 16 janvier. Compte tenu des contraintes pré-électorales, nous proposons le déroulement suivant :

- Mot d'accueil de Christian
- Film rétrospective 2025
- Moment convivial avec le partage de la galette

*Madame Marie-Françoise MOREAU rappelle que la salle socioculturelle est toujours en travaux, et qu'aucune salle n'est possible autrement (salle des sports : chaussures de ville interdites).*

### **Film rétrospective**

L'ensemble a été bien apprécié par la commission. Quelques suggestions / remarques vont cependant être transmises à Arnaud HOUDAYER

- Pour les titres de chaque thème, les 3 couleurs apparaissent 2 fois, à revoir car cela casse le rythme
- Le rush du repas à l'hippodrome avec le maire de REMSECK est à supprimer (contre-jour et peu utile)
- Crèche -> le nom officiel est Petite Crèche Municipale
- Titre CME à expliciter -> Conseil Municipal des Enfants
- Le cracheur de feu apparaît 2 fois
- Dans la conclusion, faire apparaître le message figurant sur la carte de vœux

***Que 2026 vous offre l'opportunité de vivre***

***de magnifiques aventures***

***personnelles et professionnelles***

- La dernière séquence porte sur les jeux à l'EHPAD. 3 des personnes filmées sont récemment décédées. Serait-il possible d'intervertir cette séquence avec une autre (rallye de mathématiques ou CME) afin de terminer sur une note positive ?
- En ce qui concerne la musique, nous souhaiterions que ce ne soit pas toujours "une musique d'ascenseur" mais que la vraie bande son puisse remplacer la musique de

fond (ex pour "Mémé les Watts" ou le théâtre avec les rires ou encore pour le yoga du rire.

- Rajouter le logo de la commune sur la dernière page

**Prochaine réunion PAC jeudi 5 février à 18h30**

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

## **BIEN VIVRE ENSEMBLE**

### **Compte rendu de la commission Bien Vivre Ensemble du 11 décembre 2025**

Présents : Mme JARDIN, Mme GAUTIER, Mme LESAGE, M GAUDREE, M GANDON, M GUITER.

-CIMETIERE

46 décès enregistrés pour 2025 à ce jour, dont 23 sur la Commune et 23 hors Meslay.

29 enterrés au cimetière (dont 3 de l'extérieur).

- 18 emplacements traditionnels

- 11 autres (columbarium, cavurnes, jardin du souvenir).

\*bilan 2025

Les réalisations :

. Aménagement paysager du Monument des anciens combattants

. Peinture des grilles du cimetière

En cours :

. A compter du 10/12 création dans la section 7 de 12 cavurnes.

*Madame JARDIN indique que les travaux sont terminés. L'espace des déchets verts va être déplacé. Monsieur GANDON précise que cela a été vu avec le Directeur des Services Techniques en avril dernier, et regrette cette situation car il faut à nouveau le déplacer.*

Reste à faire :

. Peindre les obus, revêtement 2eme partie allée principale, anti mousse sur monument aux

morts et les lettres, joints sur socle de la Croix, 2 bancs.

\*prévisionnel budget 2026

- les lettres à repeindre sur le monument aux morts: nous allons interroger le ministère des Armées via son opérateur l'Office National des Combattants et Victimes de guerre pour espérer une aide.

- Reste une douzaine d'emplacements libres dans le carré des Lys (à vendre en priorité) afin d'anticiper un nombre suffisant d'emplacements traditionnels, il convient de chiffrer :

*Monsieur FRICOT s'interroge sur la réflexion du déplacement du Monument aux Morts.  
Madame JARDIN indique qu'une réflexion globale de l'aménagement du cimetière est nécessaire avant de prendre une quelconque décision.*

.1) Reprises de concessions : 7, devis en attente rdv avec PFG Normand au cimetière à 9h30 le 10/12 pour faire un point.

Les Entreprises Regereau et Beaumont ont été sollicitées également.

. 2)Création de 7 emplacements au monument aux morts avec création des caveaux. Ce qui implique une avance de trésorerie pour la commune qui ne récupérera qu'au moment de la vente de la concession.

2 caveaux 1 personne, 3 caveaux 2 personnes,

2 caveaux pour 3 personnes.

- reste un emplacement pour création d'une section 8 (10/12 cavurnes) côté route de Sablé, 2 monuments en abandon (compris dans le devis des 7) avec exhumations des corps.

Attention, demande par mail d'un membre de la famille du transfert des restes de corps dans un caveau existant à nos frais. Dossier à suivre.

Budget estimé (en attente des devis) 25000€

Cavurnes 13000€

Reprises (7) 6000€

Créations (7) 4000€.

Divers 2000€

- SALLE SOCIO

une visite de la salle socio est proposée à l'ensemble des conseillers municipaux le samedi

20/12 à 10h.

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la commission.

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **Compte rendu de la commission Urbanisme et Environnement du 10 décembre 2025**

**Présents** : Gwénola SUREAU-RETRIF, Julien GANDON, Patrice FRICOT, Nicolas RENARD, Corinne BERTREL service urbanisme

**Excusés** : TAUNAIS Maryse, Jacques COUSIN, Jacky HULOT, Daniel GAUDREE, Christian BOULAY, Roger GUITER, Aurélie MEZIERE, Frédéric JOUET, Jacques BRAULT, HULOT Jacky

#### **1- Parking Jeanne de Laval**

Madame SUREAU-RETRIF rappelle le projet d'agrandissement et d'aménagement du parking et expose l'analyse faite par M. LE COAT de KALIGEO.

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres : BATP, EUROVIA, PIGEON, CHAPRON

Les bornes vont être installées, avec un éclairage LED, le long du cheminement piéton. La commission propose de changer toutes les bornes pour avoir une harmonisation. Cela évitera les changements au compte goutte et les bornes, qui fonctionnent encore, pourront remplacer celles hors d'usage dans le Moulin à Vent.

Un questionnement persiste concernant les places PMR au niveau de la borne ultra rapide. Lors des premières rencontres avec TEM53, il fallait 2 places aux normes PMR pour la borne mais il n'y en a qu'une sur le plan. La question va être posée à M. LE COAT pour s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur.

#### **2- Nom du nouveau quartier « Beausoleil »**

Madame SUREAU-RETRIF fait un retour sur la rencontre avec le bureau d'étude. SITADIN a présenté 2 esquisses puis une 3ème qui prend en compte une partie de nos demandes :

- regrouper les collectifs

- aérer les parcelles, notamment dans la tranche 1
- globalement, agrandir les parcelles
- proposer un aménagement spécifique pour des petites parcelles.
- préserver l'intimité de chacun

Mme SUREAU RETRIF précise que l'aménagement proposé ne respecte pas l'OAP pour les circulations. Le bureau a fait le choix d'une circulation différente. La mairie doit prendre rendez-vous avec le service instructeur pour valider le projet de à ce sujet.

Globalement le projet semble apprécié. Très ressemblant à ce qui a pu être proposé au Moulin à vent en plus végétalisé. Le chemin de ronde est une très bonne idée, de même que la partie jardin qui crée un lien entre les 2 tranches. Des remarques ont été faites concernant les collectifs. Il paraît positif de les positionner aux abords des grands arbres, notamment pour pouvoir élever le projet, mais Patrice FRICOT trouve que la proposition N°2, au cœur de la 2ème tranche était plus agréable.

*Monsieur CAUCHOIS indique qu'il est important de prendre en compte les ouvertures paysagères, vue sur la campagne, comme le recommande Louise QUINTANA, paysagiste.*

### **3- Questions diverses**

- Numérotation hangar

Suite à l'achat d'un terrain sur Meslay, une personne est passée à la mairie pour demander la création d'une adresse. Ce projet est situé en zone Naturelle, ce qui a soulevé des questions sur le fait de numéroter ou non les hangars ou garages en zone agricole. Corinne a demandé au SDIS qui a répondu qu'il pouvait être intéressant de le faire mais que ce n'était pas une obligation.

Après réflexion, la commission propose de ne pas numéroter les hangars et garages en zone A et N. Sinon il faudrait numéroter aussi tous les terrains agricoles et surtout cela pourrait créer une incompréhension pour les propriétaires puisqu'il n'est pas possible de construire sur ce type de parcelle.

- Poubelle parking Jeanne de Laval

Suite aux travaux du parking Jeanne de Laval, il est prévu de mettre une poubelle. Comme déjà évoqué, si une poubelle est installée il faut en mettre une 2ème pour le tri. Est-ce opportun de mettre une poubelle à cet emplacement ?

La commission propose de ne pas en mettre.

*Madame SUREAU-RETRIF informe le Conseil Municipal qu'un diagnostic archéologique va être réalisé sur ce site, courrier reçu par la DRAC.*

*Madame JOHAN souhaite qu'une vigilance particulière soit de mise concernant la sécurité piétonne lorsque les travaux seront en cours.*

- Impasse de la Tannerie et allée du Vassé

*Monsieur GANDON quitte la séance du Conseil Municipal*

Suite aux projets des travaux de ces 2 rues, il est proposé à Harry LANGEVIN de consulter B ATP, ASTERIA, EUROVIA et SMTP.

*Monsieur GANDON réintègre la séance.*

- Stockage terrain synthétique

Julien GANDON demande quand les 2 containers vu en commission et au conseil municipal vont être commandés pour installer les matériels utilisés pour le terrain synthétique.

Corinne va se renseigner auprès des services.

*Par ailleurs, Madame SUREAU-RETRIF fait part au Conseil Municipal, une clôture a été apposée au lotissement des Néfliers sans respect du règlement du lotissement. Un RDV avec le riverain va être programmé.*

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

## **CADRE DE VIE PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF**

### **Eclairage public parking Jeanne de Laval**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

**Eclairage public**

Estimation HT des travaux EP	Subvention de <b>Territoire d'énergie Mayenne</b>	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
17 000,00 €	4 250,00 €	1 020,00 €	13 770,00 €

**Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25%** du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maitrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

	<b><u>Application du régime général</u></b> :
--	---

	A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :		€	Imputation budgétaire en section <b>dépense de fonctionnement</b> au compte <b>6554</b>
<b><u>Application du régime dérogatoire :</u></b>				
X	A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de <b>Fonds de concours</b> d'un montant de :		13 770 €	Imputation budgétaire en section <b>dépense d'investissement</b> au compte <b>20415</b>

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

## **ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Demande de subvention de l'Etat – aménagement parking Jeanne de Laval**

La circulaire préfectorale précisant la mise en œuvre des subventions de l'Etat (DETR et DSIL) 2025 nous a été transmise. L'aménagement du Parking Jeanne de Laval pourrait être subventionnable.

PLAN DE FINANCEMENT DETR/DSIL					
NOM DE LA COLLECTIVITÉ :		COMMUNE DE MESLAY DU MAINE			
NUMÉRO SIRET :		21530152400017			
INTITULÉ DU PROJET :		Aménagement du parking Jeanne de Laval			
					H.T.
<b>NATURE DES DÉPENSES</b>					
foncier		0,00 €			
maîtrise d'œuvre		9 500,00 €			
études		0,00 €			
travaux		104 777,50 €			
Aléa		0,00 €			
<b>MONTANT DE L'OPÉRATION</b>		<b>114 277,50 €</b>			
					H.T.
					Taux de financement
					DATE DE DEMANDE
					DATE D'OBTENTION
<b>RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>					
<b>AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT</b>					
DETR demandée		34 283,25 €		30,00 %	
DSIL demandée		0,00 €		0,00 %	
Fonds vert		0,00 €		0,00 %	
FNADT		0,00 €		0,00 %	
Agence nationale du sport		0,00 €		0,00 %	
Culture DRAC		0,00 €		0,00 %	
ADEME		0,00 €		0,00 %	
Agence de l'Eau		0,00 €		0,00 %	
Autre aide de l'État à préciser : 1/		0,00 €		0,00 %	
<b>AUTRES AIDES PUBLIQUES ( Préciser nature et montant H.T. )</b>					
Fonds européens		0,00 €		0,00 %	
Conseil départemental		0,00 €		0,00 %	
Conseil régional		0,00 €		0,00 %	
Fonds de concours		0,00 €		0,00 %	
Autre collectivité :		0,00 €		0,00 %	
<b>Sous-total aides publiques</b>		<b>34 283,25 €</b>		<b>30,00 %</b>	<b>Vous ne devez pas dépasser 80%</b>
<b>AUTRES AIDES NON PUBLIQUES</b>					
					H.T.
Dons		0,00 €			
Aides privées		0,00 €			
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)		0,00 €			
<b>Sous-total aides non publiques</b>		<b>0,00 €</b>			
<b>PART DE LA COLLECTIVITÉ</b>					
					H.T.
Fonds propres		79 994,25 €			
Emprunt		0,00 €			
Crédit bail ou autres		0,00 €			
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)		0,00 €			
<b>Total autofinancement</b>		<b>79 994,25 €</b>			
		70,00 %		<b>Total Financement H.T.</b>	<b>114 277,50 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ D'approuver le plan de financement prévisionnel
- ✓ D'autoriser le Maire à présenter ce dossier de demande de subvention dans le cadre des subventions de l'Etat en 2026.

## **ENFANCE FAMILLE ET SOLIDARITÉ**

### **Modification du temps de travail d'un poste d'agent social non permanent à temps non complet (17.75/35<sup>ème</sup>) du 01/01/2026 au 31/08/2026**

Lors du conseil du 1<sup>er</sup> juillet 2025, par la délibération 2025-07-14, il a été décidé de :

- DE CRÉER un poste non permanent à temps non complet (20.25/35<sup>ème</sup>) d'agent social à compter du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 au lieu de 14/35<sup>ème</sup> auparavant du fait de la demande d'un agent de reprendre à 80% suite à un congé maternité.
- D'ACCEPTER la modification du tableau des effectifs inhérente.
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Un agent de ce service a décidé de travailler à 90% au lieu de 80% à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE MODIFIER le temps de travail du poste non permanent à temps non complet 17.75/35<sup>ème</sup> d'agent social à compter du 1er janvier et jusqu'au 31 août 2026 au lieu de 20.25/35<sup>ème</sup> auparavant.
- D'ACCEPTER la modification du tableau des effectifs inhérente.
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

### **Compte rendu du Conseil d'école René Cassin du 10 novembre 2025**

Etaient présents :

Les parents d'élèves : Mme Deneuille, M. Raimbault, Mme Marez, Mme Lhuissier, Mme Teixeira, M. Marie, Mme Hévin et Mme Leclerc.

Les enseignants : Mme Guédon, Mme Déprés, Mme Lallemand, Mme Tonnelier et M. Biela.

Municipalité : Mme Foret, Mme Moreau (conseillères municipales), M Boulay (Maire).

DDEN : Mme Fourgeaud.

Etaient excusés : M Belluau (Responsable de la restauration), Mme Lepage-Brard (directrice de l'espace des enfants), Mme Peltier (IEN), Mme Pelé et M. Barrier (enseignants).

#### **1. Présentation du nouveau Conseil d'école :**

Les membres du conseil d'école sont présentés et les parents remerciés pour leur investissement dans la vie de l'école. Mme Fourgeaud explique le rôle du DDEN au sein du conseil d'école (rôle de médiateur).

## **2. Élection de représentants de parents au conseil d'école :**

De nouveaux parents sont entrés dans le conseil d'école et l'équipe enseignante les en remercie.

Cette année, l'école René Cassin faisait partie des écoles test de l'académie de Nantes pour expérimenter le vote électronique via l'ENT e-primo.

Mme Lallemand a apprécié ce mode de vote : gain de temps considérable, pas de gâchis de papier.

La participation de 2025 est de 36,36%, participation en baisse par rapport à celle de l'année dernière (48%) qui peut être expliquée par plusieurs éléments :

-une seule liste de candidats qui seront forcément élus

- tous les parents n'avaient pas activé leur compte

- souvent sur e-primo un seul compte parent est activé.

L'application vote sera intégrée dans la nouvelle version e-primo. L'équipe enseignante demande à la municipalité de renouveler l'adhésion pour l'année 2026-2027 car elle arrive à échéance en juillet 2026.

## **3. Rôle du conseil d'école :**

La directrice rappelle le rôle du Conseil d'école aux représentants des parents d'élèves qui n'ont pas de question sur leurs attributions.

Article 18 du Bulletin départemental

Le Conseil d'Ecole, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école.

2. Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire, conformément à l'article 10.

3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

- Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs

nationaux du service public d'enseignement ;

- L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- Les activités périscolaires ;
- La restauration scolaire ;
- L'hygiène scolaire ;
- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

4. Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.

5. En fonction de ces éléments, le Conseil adopte le projet d'école.

6. Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

7. Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

En outre, une information doit être donnée au sein du Conseil d'Ecole sur :

- Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- L'organisation des aides spécialisées.

### **3. Bilan de la rentrée scolaire 2025 :**

La rentrée s'est très bien déroulée.

A ce jour l'école accueille 128 élèves répartis sur 6 classes, toutes à double niveau.

CP/CE1	CP/CE1	CE2/CM1	CE2/CM1	CM1/CM2	CM1/CM2
Stéphane Biela	Magalie Déprés	Isabelle Tonnelier	Isabelle Guédon	Gaële Lallemand	Nathalie Pelé
10+8	7+11	11+10	17+6	8+16	9+15

17 CP	19 CE1	28CE2	33 CM1	31 CM2
-------	--------	-------	--------	--------

Les temps d'APC (activités pédagogiques complémentaires) : chaque enseignant effectue 1h par semaine sur 2 créneaux de 30 min le midi ou le soir après la classe.

#### 4. Projets, activités scolaires.

o Service civique

L'équipe enseignante avait déposé deux demandes auprès de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) pour accueillir un service civique pour chaque mission. Le rectorat de Nantes a donné l'accord pour recruter 1 service civique.

L'école a accueilli jusqu'aux vacances de la Toussaint Lilou Delestre qui était très efficace mais qui a dû arrêter en raison de problèmes de santé.

Elle intervenait dans les classes en soutien de l'enseignant dans les activités pédagogiques. (Ateliers français/mathématiques, lecture, informatique...)

Malheureusement, l'école n'est pas autorisée à procéder à un nouveau recrutement pour remplacer Lilou Delestre.

o EPS

- Les classes du CP au CE2 ont travaillé la course longue en période 1 avec une rencontre endurance dans les allées du parc de la mairie le vendredi 17 octobre. Les CM1/CM2 pensaient travailler la course longue en mars/avril pour participer au cross solidaire du collège mais ce ne sera pas le cas cette année. Une rencontre sportive CM2/6e est à l'étude pour la fin d'année.

- Escalade avec Marie-Laure pour les classes de CP/CE1 en période 2. Les autres classes auront un cycle escalade en période 3 ou 4.

- Natation : en période 1 les classes de CM1/CM2 et en période 2 pour les CE2/CM1. Cette année, les séances se font sur 9 jours d'école à suivre. Cela permet aux élèves les moins à l'aise de progresser davantage.

o Lire et faire lire

Des bénévoles viennent tous les vendredis matin de 9h à 10h30 pour lire des livres aux élèves des classes de CP/CE1 et CE2/CM1. Depuis cette année, une participation de 50€ est demandée à l'école. (Pris en charge par la coopérative scolaire)

o Médiathèque

Toutes les classes vont à la médiathèque pour une histoire offerte et choisir deux livres. Il y a 3 RDV dans l'année.

o Ludothèque

Cette année 1 seul RDV est proposé aux classes.

o Ateliers avec l'OCCE

- Les classes de CP/CE1 et CE2/CM1 ont 3 interventions sur le Land Art réparties dans l'année

- Les CM1/CM2 de Mme Pelé auront 3 interventions sur les mathématiques en novembre, décembre

- Les CM1/CM2 de Mme Lallemand auront 3 interventions sur le théâtre d'ombres en novembre, décembre.

o Sorties scolaires

- Sortie à la déchetterie pour les classes de CP/CE1 et CE2/CM1.

- Sortie au musée Robert Tatin pour les classes de CP/CE1 et CE2/CM1. (12.63€/élève, participation de 6€ demandée aux familles)

o Noël

- Les élèves chanteront le dimanche 30 novembre au Marché de Noël de l'APE.

- Cadeau de Noël pour les élèves financé par l'APE : livres des éditions Lire c'est partir : 2 livres pour chaque élève pour un coût global de 290€.

- Marché de Noël le vendredi 19 décembre avec la visite du Père Noël le matin (50€ payés par la coopérative scolaire).

#### o Musique

Les classes de CM1/CM2 ont commencé leur travail pour préparer une comédie musicale avec Bénédicte Blouin, intervenante de l'école de musique. 4 autres écoles privées participent également à ce projet (la Bazouge de Chéméré, Meslay, Bazougers et Villiers Charlemagne) et deux représentations auront lieu le jeudi 4 et le vendredi 5 juin à 20h30 à Meslay. 150 élèves participent au projet.

#### o Au cours du 2e trimestre

- Sortie cinéma le 1er décembre.

- L'équipe enseignante demandera à renouveler le Permis internet pour les CM2 et le permis piéton pour les CE2.

- Escalade pour les classes restantes.

- Cycle natation pour les classes de CP/CE1.

#### o Au cours du 3e trimestre

- Classe de mer de 4 jours à Primel avec les PEP pour les GS et CP.

- Cycle voile et swin golf pour les classes de CM1/CM2.

- Comédie musicale pour les 2 classes de CM1/CM2.

### **5. Le programme PHARE.**

Le programme PHARE est le programme de la lutte contre le harcèlement à l'école.

La directrice et tous les enseignants de l'école s'impliquent dans le traitement des situations d'intimidation et de harcèlement à l'école. Les référents « bien être » de l'école sont Mme Pelé et Mme Déprés.

L'école est labellisée niveau 1 pour cette année scolaire et les enseignants auront une formation sur le programme PHARE cette année.

Lorsqu'une situation est détectée la directrice invite l'enseignant, la famille et le périscolaire à compléter des grilles de repérage.

La directrice prévient l'inspectrice de circonscription de la situation et lui communique les grilles de repérage.

L'équipe « bien être », composée de la psychologue de l'éducation nationale, des enseignantes spécialisées du RASED et d'un conseiller pédagogique, analyse la situation et une réunion est organisée avec la directrice de l'école et l'enseignant pour décider ensemble de l'action à mettre en œuvre pour aider l'enfant.

La journée contre le harcèlement a eu lieu le jeudi 6 novembre. Un questionnaire a été proposé aux élèves de CE2, CM1, CM2 et les enseignants ont travaillé sur le harcèlement scolaire avec leurs élèves.

## **6. PPMS.**

o Exercice incendie

L'exercice incendie a été effectué le 23 septembre. L'exercice s'est bien déroulé.

o Exercices confinement et attaque anti intrusion

Un exercice anti intrusion a été effectué le 13 octobre, l'exercice s'est bien déroulé.

Le signal de fin d'alerte n'a pas été entendu par une classe, le message enregistré est dit trop rapidement, l'équipe enseignante demande à la municipalité de faire des réglages pour qu'il soit dit plus lentement.

Un exercice confinement sera fait au cours du 2e trimestre.

## **7. Budgets.**

o La coopérative scolaire

A ce jour il y a 17 786.01€ sur le compte, dont un versement de 1920€ de l'APE pour les sorties scolaires et pour la classe de mer une enveloppe de 8105.54€ de la mairie de Meslay et 4116€ de l'APE. Chaque année l'école doit verser une cotisation obligatoire à l'OCCE, cette année elle s'élève à de 334.90€. L'adhésion n'a pas encore été prélevée.

Il reste donc 5229.57€ pour aider à financer les projets.

o Budget investissement 2025

L'équipe enseignante a acheté le matériel sportif demandé pour budget investissement 1864.62€.

Nous remercions la Municipalité pour ces investissements.

L'équipe enseignante travaillera sur le budget investissement 2026 lors de son conseil des maîtres en novembre. Il sera envoyé aux élus avant les vacances de Noël et présenté lors du prochain conseil d'école.

#### **8. Questions diverses.**

Mme Foret : Les flyers proposant des activités par la communauté de communes ont été distribués aux familles et lorsque celles-ci ont voulu inscrire leur enfant il n'y avait plus de place malgré un appel passé le jour même de la réception du flyer.

Désormais les propositions d'activités seront transmises par mail via e-primo pour plus de rapidité.

Les membres du conseil d'école n'avaient pas d'autres questions. Le conseil d'école est clos à 21h20.

#### **Compte rendu du Conseil d'école Annie Fratellini du 25 novembre 2025**

Enseignantes : -Isabelle Lauzier, Zélie Avry, Chrystelle Perrault, Virginie Josset

Représentants de parents : Mme Clermont, Mme Le Guen, Mme Deneuille, Mme Foinel, Mme Teixeira

Représentants de la municipalité : Mme Foret, adjointe à la municipalité.

DDEN (déléguée départementale de l'Education Nationale) : Mme Fourgeaud

#### **Excusée :**

Inspectrice de l'Education Nationale : Mme Valérie Peltier  
Mme Texier représentante de parents

#### ▪ **La rentrée 2025 :**

L'effectif reste stable depuis 2,3 ans.

	☒ actuellement (novembre 2025)	☒ Prévisions (en novembre 2024)	☒ Prévisions pour la rentrée 2026
<b>TPS</b>	12	12	12
<b>PS</b>	28	21	22
<b>MS</b>	19	21	29
<b>GS</b>	32	33	20
	<b>91</b>	<b>87</b>	<b>83</b>

Malgré le départ d'une grosse cohorte de GS en juin 2025, les effectifs restent satisfaisants pour la rentrée 2026.

Le dispositif Passerelle : la convention a été signée par la DSDEN et la municipalité.

Cette année, il n'y a pas de service civique. La DSDEN a fait le choix de ne pas employer de service civique en maternelle suite à une diminution des crédits accordés par l'état.

## 2. Projets de classe de l'année 2025/2026

Le thème retenu cette année est celui de la découverte des Arts.

### Septembre / Octobre

Poursuite du projet **Ecole du dehors** avec des matinées définies pour chaque classe. La régularité varie selon les classes et en fonction des saisons.

☒ Intervention des bénévoles de l'association « **lire et faire lire** »

Cette action a lieu tous les jours de 13h45 à 14h30 dans le cadre du décroisement des GS (4/5 enfants par groupe). Les thèmes sont choisis par les enseignantes qui sélectionnent des albums.

Durant ce temps, une ATSEM accueille les MS qui ne dorment plus ainsi qu'un petit groupe de GS dans la salle 5.

### Novembre / Décembre

**Spectacle dans l'école** le 6 novembre : Nous choisissons toujours un spectacle en lien avec notre thème de l'année et qui introduit aussi notre spectacle de Noël (sur le même thème). Cette année, c'était « Muse et Musée » de la compagnie Billenbois qui nous a permis de découvrir des artistes peintres.

Sorties à la **médiathèque** pour les 4 classes (elle aura lieu 4 fois dans l'année scolaire)

Sorties à la **ludothèque** : toutes les classe se rendront à la ludothèque durant la période (une fois dans l'année scolaire). Nous aimerions bénéficier d'une séance par trimestre ?

**Sortie cinéma** le 18 novembre pour les 2 classes de MS GS. Les enfants ont vus un film d'animation « Les ours Gloutons au pôle Nord ».

Intervention OCCE : la classe 4 (classe MS GS de Chrystelle) bénéficie d'une intervention d'un animateur scientifique sur le thème « Ombre et Lumière » durant 4 séances.

**Semaine académique de la maternelle** du 24/11 au 28/11 pour les 4 classes. Les familles sont invitées à venir partager des moments de classe afin de comprendre les enjeux pédagogiques de l'école. Beaucoup de familles participent et cette action permet des échanges avec les familles. Cette année, le thème était « A la maternelle, j'apprends en développant ma mémoire et mon attention ».

**Début du projet avec l'artiste mayennais LEB** le 2 décembre, il viendra présenter le projet dans chaque classe. Un partenariat est engagé avec l'espace meslinois pour la découpe du matériel qui servira de support aux œuvres que les enfants réaliseront.

**Spectacle de Noël** présenté par les enfants le 12 décembre dans la salle du FALEC (la salle socio-culturelle de Meslay du Maine étant fermée pour travaux). On pense que tous les parents pourront être accueilli dans la salle à partir de 19h30.  
Les élus sont invités comme chaque année.

### Janvier / Février

Projet **Musique avec Bénédicte Blouin** (dumiste à l'école de musique) : les interventions débiteront en janvier.

Les activités avec l'artiste LEB démarreront en janvier jusqu'au mois de mai à raison d'une séance par mois. L'œuvre finale sera inaugurée en juin  
Nous essayons également d'organiser une visite de ses ateliers pour que les enfants comprennent mieux la façon dont travaille un artiste.

### Mars / Avril

**Carnaval à l'école** aura lieu le vendredi 6 mars (défilé à l'école René-cassin et sur le marché de Meslay).

**Portes ouvertes** : le samedi 28 mars.

**Projet jardin** : la classe des TPS/PS mènera cette action dans le patio de l'école (plantations et semis dans des bacs), la classe des PS/MS fera des plantations dans la cour.

les classes de TPS/ PS et PS/MS se rendront au **cinéma** en mars.

### Mai / Juin

Classe de mer du 26 au 29 mai à Primel Tégastel pour les 32 GS (plus 16 CP de l'école René Cassin dans le cadre de la liaison grande-section/ CP)

Sortie de fin d'année au **musée Robert Tatin** le jeudi 28 mai pour les TPS, PS et tous les MS (les GS seront en classe de mer).

**Matinées d'adaptation** pour les TPS qui rentreront en septembre 2026.

Visite de « in situ » à **Saint Pierre sur Erve avec rencontre d'artistes.**

**Fête des deux écoles** : le dimanche 28 juin 2026 (le matin suite à l'expérience de l'année dernière).

### 3. PPMS

Le 09/10 : nous avons effectué un exercice attentat intrusion. Nous avons constaté que le son des nouveaux boîtiers n'est pas audible (peut-être à régler ?) et que les classes restent visibles par les portes de secours car les stores sont casés.

Exercice incendie fait le 19 septembre.

### 4. Besoin en investissement

En 2025 : nous avons acheté :

- avec le projet NEFE: des barrières pour fermer l'espace des petits sur la cour et 3 bancs.
- 4 vélos à pédales.
- une chaise ergonomique pour une atsem.
- une imprimante couleur.

Demandes pour 2026: **2020 €**

- un ordinateur portable pour le bureau de direction.

- Un tableau blanc pour la classe 4
- une enceinte connectée
- 10 casques de vélos enfants

### **5.Travaux à l'école**

Les travaux effectués depuis juin :

- la pose d'étagères et le rangement dans le local de motricité.
- les vélos sont réparés selon les besoins.
- la pose de films occultant dans la classe 1.

L'équipe remercie la municipalité pour les travaux réalisés.

### **6.Questions diverses**

Des familles s'interrogent sur le choix de la photographe, les parents aimeraient avoir une pochette proposée à l'achat et trouvent les tarifs trop élevés.

Le choix se fait en accord avec l'école primaire (en raison des photos de fratries).

Nous allons refaire la demande pour qu'une pochette soit proposée l'année prochaine.

## **Compte rendu de la commission Enfance Famille Solidarité du 9 décembre 2025**

**Présents :** Adrien POIRIER Responsable du centre social, Lucie BRARD responsable du pôle enfance, Florence FORET 3<sup>ème</sup> adjointe, et les élus : Daniel GAUDRE, Anne-Flore JOHAN, Vanessa MOREAU

A l'Ordre du jour :

- **Présentation du séjour d'été de l'Espace Meslinois à La Turballe.**
- **Tarifification : APS (matin et soir) ainsi que de la Pause-Méridienne**
- **Point sur la proposition de la CCPMG concernant les deux dates par mois en novembre et décembre pour les jeunes.**
- **Association Mesl'asso Jeunes.**
- **Questions diverses.**

- **1- Présentation du séjour d'été de l'Espace Meslinois à La Turballe.**

Le bilan du séjour à La Rochelle a été très positif, tant pour les adultes que pour les enfants. Sur 34 familles participantes, le séjour pour cet été à La Turballe a des objectifs similaires à

ceux de l'année précédente, avec des tarifs plus attractifs grâce à une recherche anticipée des coûts d'hébergement et de transport. La commission en charge a préparé ce séjour.

- ✓ Date du séjour 15 au 17 juillet 2026
- ✓ Ouverture des inscriptions le lundi 23 mars 2026
- ✓ Favoriser une dynamique participative au sein du centre social en collaboration avec les participants du séjour.

**Objectifs du séjour :**

- Permettre aux familles de vivre des moments de détente et de loisirs en dehors de leur cadre habituel
- Permettre l'accès aux vacances, pour les ménages rencontrant des difficultés (financières, familiales...)
- Favoriser les échanges entre les générations à travers des activités nouvelles
- Proposer une ouverture culturelle à tous
- Créer du lien entre des personnes qui ne se côtoient pas habituellement, favoriser la mixité sociale
- Impliquer les habitants dans la préparation du séjour

**Budget prévisionnel la Turballe 2026**

Dépenses		Recettes	
Transport	2265€	Participation familles	4611 €
Hébergement	6110 €	Commune Meslay	2757 €
Activités payantes (20€/pers) 1240€ + 260€	1500 €	CAF	2757 €
Alimentation	250 €	MSA	0 €
<b>Total</b>	<b>10125,00 €</b>		<b>10125,00 €</b>

La commission donne son approbation financière et valide le séjour 2026, qui se déroulera à La Turballe, dans le département de la Loire-Atlantique.

- **2- Tarification : APS (matin et soir) ainsi que de la Pause-Méridienne**

**A. Tarification APS :**

Lors de la réunion de novembre 2022, la tarification de l'Accueil Périscolaire (APS) avait été abordée, en mettant l'accent sur la notion de plafond. Plusieurs propositions ont été discutées concernant la facturation du transport par bus.

**B. Plafond tarifaire :**

Concernant le plafond des tarifs pour l'accueil du matin et du soir. Une réflexion plus approfondie est nécessaire pour déterminer si nous devons supprimer le plafond, l'augmenter ou le maintenir tel quel, en tenant compte du nombre de familles concernées.

**C. Organisation des ressources humaines :**

La question se pose quant à l'organisation des ressources humaines en fonction du nombre d'enfants accueillis, sans possibilité d'augmenter la masse salariale.

**D. Actions à mener :**

Plusieurs propositions :

- BUS : Facturer le matin et le soir au même tarif, car actuellement nous ne facturons que le matin, alors que la prise en charge est équivalente pour les deux moments.
- Repas : Augmenter le tarif des repas pour tous les temps (PM + ALSH) de manière uniforme chaque année, en intégrant également une augmentation pour Arquenay, afin d'établir un tarif commun et plus cohérent.
- APS : enlever le plafond
- APS + ALSH : Appliquer une augmentation annuelle des tarifs d'un pourcentage, qui pourrait être soit identique à celui de la PM, soit variable en fonction des différents temps d'accueil, en déterminant la solution la plus simple et logique.

Un travail de réflexion sur la tarification sera engagé dans les mois à venir, avec une mise en œuvre prévue pour la rentrée scolaire de 2026.

**3. Point sur la proposition de la CCPMG concernant les deux dates par mois en novembre et décembre pour les jeunes.**

Il est suggéré d'interroger la CCPMG sur les espaces Jeunes et d'assurer le soutien par la présence d'un agent. La question de l'esprit Jeunes doit être abordée, ce qui soulève des interrogations sur le lieu de ces activités.

*Madame FORET indique qu'une quinzaine de jeunes étaient présents hier, et que cela répond donc à un besoin.*

#### **4. Association Mesl'asso Jeunes.**

Un bilan sera demandé concernant la nécessité de la présence de parents pour soutenir les activités des jeunes.

#### **5. Questions diverses.**

Aucune question supplémentaire n'a été soulevée lors de cette réunion.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025 POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

### Avenants n°2 salle socioculturelle

Suite aux travaux de la salle socio socioculturelle, il est proposé au conseil municipal différents avenants n°2 :

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un habillage en Zinc quartzé de la sortie d'extraction de la hotte</li> <li>+ la mise en place d'un chapeau sur l'extracteur de l'ancienne hotte zinc par un bardage acier zingue laqué (<b>LOT CHARPENTE - COUVERTURE - ETANCHEITE</b>)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins-value des stores de la porte de la scène donnant du quai et plus-value en remplacement du vitrage par un panneau isolant (aucune incidence financière)</li> <li>+ Modification des fenêtres existantes dans les combles, condamné l'ouverture d'une menuiserie et garder l'ouverture de l'autre menuiserie</li> <li>+ Réparation des fenêtres des sanitaires (<b>LOT MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE</b>)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et pose d'une porte coulissante entre le dégagement et la cuisine + une porte du placard à balai entre le bar et la cuisine</li> <li>+ Plus-value des fermetures à clé des différents placards de tout le projet (clé différentes pour chaque placard + un passe général)</li> <li>+ Fourniture et pose de 2 grands miroirs, un pour chaque loge (dimensions 200cm x90cm)</li> <li>+ Fourniture et pose d'une double porte du local Catering</li> <li>+ Moins-value des réservations des portes pour arrivées d'air neuf</li> <li>+ Fourniture et pose d'n plancher bois avec trappe dans le rangement 2 à coté de la scène</li> <li>+ Moins-value et plus value de la dépose des rideaux de scène (<b>LOT MENUISERIES INTERIEURES</b>)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et pose d'un faux plafond 600x600 au-dessus du bar</li> <li>- Fourniture et pose d'un faux plafond 600x600 dans le rangement 2 à coté de la scène et obturation de menuiserie bouchée par de l'isolation et un placo</li> <li>- Plus-value pour réalisation du doublage douche/wc de la cuisine</li> <li>- Plus-value pour encoffrement de la gaine Air neuf de la double flux et habillage de retombe</li> <li>- Moins-value de l'isolation du plafond sous scène ainsi que sur l'extension</li> <li>- Moins-value sur le lot suivant la diminution de l'extension</li> <li>- Plus-value pour collage d'un placo au-dessous du bar (<b>LOT CLOISONS SECHES - ISOLATION - PLAFONDS</b>)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et pose d'une barre de seuil entre le vestiaire et la salle de tennis de table</li> <li>- Fourniture et pose d'une cornière alu au angle sortant jusqu'à 1,50 m dans la cuisine</li> <li>- Fourniture et pose d'un complément de parement brique dito existant au-dessous des 2 escaliers de la scène ainsi que sur la partie coté salle de la salle de spectacle par rapport à la circulation (<b>LOT CARRELAGE - FAIENCE</b>)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus value pour la mise en peinture du plafond de la cuisine (<b>LOT PEINTURE - REVETEMENTS SOLS SOUPLES</b>)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression des chauffages de la scène</li> <li>- Plus value pour le cheminement entre hall d'entrée au TD de la salle de réunion n°1 et repose de nouveaux éléments électriques (PC, Inter et luminaires) du hall d'entrée</li> <li>- Plus value pour le tableau divisionnaire dans la salle de tennis de table</li> <li>- Plus value pour la dépose des éléments électriques existants et repose de nouveaux éléments électriques (PC, Inter et luminaires) du bar</li> <li>- Plus value pou déplacement et adaptation du local catering (<b>LOT ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES</b>)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moins-value meuble évier dans la salle de réunion n°1 et local catering et plus-value pour la mise en place d'un évier inox toilé dans les 2 locaux ci-dessus (<b>LOT VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES</b>)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en peinture des 2 structures porteuse en noire (<b>LOT EQUIPEMENT SCENIQUE</b>)</li> </ul>

		entreprises	Montant du marché initial HT	avenant n°1 validé HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Montant du marché modifié HT avec avenant n°1	avenant n°2 HT	Montant du marché modifié avenant 1 + avenant 2
MOE	Maîtrise d'œuvre	Serge Hamon Architecte - BECB	123 750,00 €	53 625,00 €	10 500,00 €	187 875,00 €		187 875,00 €
Lot 01	Terrassements – VRD – Aménagements extérieurs	EUROVIA	67 775,70 €		7 778,00 €	91 554,10 €		91 554,10 €
Lot 01	Réfection parking Nord Ouest (option 1)	EUROVIA			6 662,70 €			
Lot 01	Réfection parking Sud Ouest (option 2)	EUROVIA			9 337,70 €			
Lot 02	Démolition – Gros Œuvre	VEILLE	408 584,24 €		11 187,03 €	419 771,27 €		419 771,27 €
Lot 03	Charpente – Couverture - Etanchéité	PESCHE	47 784,08 €		-5 274,95 €	42 509,13 €	1 985,87 €	44 495,00 €
Lot 04	Menuiseries extérieures - Métallerie	S2M	77 319,87 €		-1 402,20 €	75 917,67 €	1 187,88 €	77 105,55 €
Lot 05	Menuiseries intérieures	GOUGEON	84 384,07 €		13 433,85 €	97 817,92 €	4 598,81 €	102 416,73 €
Lot 06	Cloisons sèches – Isolation - Plafonds	PLAFITECH	139 568,91 €		15 594,99 €	155 163,90 €	715,08 €	155 878,98 €
Lot 07	Carrelage – Faïence	BIENVENU	60 011,75 €		9 615,40 €	69 627,15 €	4 663,04 €	74 290,19 €
Lot 08	Peinture – Revêtements sols souples	BORDEAU DECO	55 500,07 €		8 552,17 €	64 052,24 €	4 465,00 €	68 517,24 €
Lot 09	Electricité – Courants forts – Courants faibles	SMEC	207 815,39 €		30 884,35 €	238 699,74 €	4 070,51 €	242 770,25 €
Lot 10	Ventilation – Plomberie - Sanitaires	SND	141 830,00 €		8 035,03 €	149 865,03 €	45,96 €	149 910,99 €
Lot 11	ascenseur	TKE ELEVATOR	21 000,00 €		0,00 €	21 000,00 €		21 000,00 €
Lot 12	Equipement scénique	SONO WEST	77 462,00 €		14 101,00 €	91 563,00 €	3 095,20 €	94 658,20 €
Lot 13	Equipement de cuisine	FCPL	37 487,00 €		-15,00 €	37 472,00 €		37 472,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 550 273,08 €</b>	<b>53 625,00 €</b>	<b>138 990,07 €</b>	<b>1 742 888,15 €</b>	<b>24 827,35 €</b>	<b>1 767 715,50 €</b>

*Après échanges, le Conseil Municipal regrette certains aléas qui auraient pu être prévus par le maître d'œuvre. Monsieur BOULAY précise que d'autres avenants sont à venir.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les avenants n°2 comme suit :

- Lot n°3 charpente – couverture étanchéité, entreprise PESCHE, avenant n°2 d'un montant de 1 987.87 € HT
- Lot n°4 Menuiseries extérieures – métallerie, entreprise S2M, avenant n°2 d'un montant de 1 187.88 € HT
- Lot n°5 Menuiseries intérieures, entreprise GOUGEON, avenant n°2 d'un montant de 4 598.81 € HT
- Lot n°6 cloisons sèches – isolation – plafonds, entreprise PLAFITECH, avenant n°2 d'un montant de 715.08 € HT
- Lot n°7 carrelage- faïence, entreprise BIENVENU, avenant n°2 d'un montant de 4 663.04 € HT
- Lot n°8 peinture – revêtements sols souples, entreprise BORDEAU DECO, avenant n°2 d'un montant de 4 465.00 € HT
- Lot n°9 électricité – courants forts – courants faibles, entreprise SMEC, avenant n°2 d'un montant de 4 070.51 € HT
- Lot n°10 ventilation – plomberie – sanitaires, entreprise SND, avenant n°2 d'un montant de 45.96 € HT
- Lot n°12 équipement scénique, entreprise SONO WEST, avenant n°2 d'un montant de 3 095.20 € HT.

### **Décision modificative n°6 budget de la commune**

Suite aux différents avenants de la salle socioculturelle, il convient d'augmenter la subvention de la commune au budget salle socioculturelle de 62 716.32 € (en dépenses d'investissement au 276348) De plus suite à l'acquisition du panneau lumineux via un fonds de concours, il convient de prévoir 6 206.50 € en dépenses d'investissement au 2041512. Ces 2 dépenses seraient compensées par une recette en investissement au 10222 de 68 922.82 €.

De plus, suite à l'acquisition d'une rampe à l'AEL à l'euro symbolique, il convient de prévoir 1 € en écriture d'ordre au 041-13241 compensé par une recette d'ordre au 041-211 du même montant.

En fonctionnement, la commune a perçu un dégrèvement suite aux calamités agricoles d'un montant de 3 956 € qui sont à rembourser aux agriculteurs qui sont locataires des terres (dépenses de fonctionnement au 7392221 FPIC), compensée par une augmentation des recettes de fonctionnement du même montant au 6419.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre et article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
276348	autres communes		<b>62 716,32 €</b>
2041512	Subvention GPF de rattachement - Bâtiments et installations		<b>6 206,50 €</b>
10222	FCTVA	<b>68 922,82 €</b>	
041- 13241	Subv non transf, Communes membres du GFP	<b>1,00 €</b>	
041 - 2111	Terrains nus		<b>1,00 €</b>
<b>Total de la décision modificative n° 06/2025</b>		<b>68 923,82 €</b>	<b>68 923,82 €</b>
<b>Total de la décision modificative n° 05/2025</b>		<b>3 564,00 €</b>	<b>3 564,00 €</b>
<b>Total de la décision modificative n° 04/2025</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total de la décision modificative n° 03/2025</b>		<b>0,45 €</b>	<b>0,45 €</b>
<b>Total de la décision modificative n° 02/2025</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total de la décision modificative n° 01/2025</b>		<b>9 622,00 €</b>	<b>9 622,00 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2025		<b>2 710 146,97 €</b>	<b>2 710 146,97 €</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 792 257,24 €</b>	<b>2 792 257,24 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitre et article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	<b>3 956,00 €</b>	
7392221	FPIC		<b>3 956,00 €</b>
<b>Total de la décision modificative n° 06/2025</b>		<b>3 956,00 €</b>	<b>3 956,00 €</b>
<b>Total de la décision modificative n° 05/2025</b>		<b>200,00 €</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Total de la décision modificative n° 04/2025</b>		<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Total de la décision modificative n° 03/2025</b>		<b>0,45 €</b>	<b>0,45 €</b>
<b>Total de la décision modificative n° 02/2025</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total de la décision modificative n° 01/2025</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2025		<b>4 235 470,68 €</b>	<b>4 235 470,68 €</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 239 927,13 €</b>	<b>4 239 927,13 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°6 du budget de la commune comme présentée ci-dessus.

### **Décision modificative n°1 budget salle socioculturelle**

Suite aux différents avenants, il convient d'augmenter les crédits en dépenses d'investissement au 2313 d'un montant de 62 716.32 € compensé par une augmentation des recettes d'investissement au 168748 du même montant.

De plus il convient de rembourser des avances forfaitaires aux entreprises suite à l'avancement des travaux d'un montant de 65 733.40 €, il convient donc de prévoir les écritures d'ordre en dépenses d'investissement au 041-231 et en recettes d'investissement au 041-338 du même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 du budget de la salle socioculturelle comme présentée ci-dessus.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitre et article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
231	construction		<b>62 716,32 €</b>
168748	autres communes	<b>62 716,32 €</b>	
041-231	Immobilisations corporelles en cours		<b>65 733,40 €</b>
041-238	avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	<b>65 733,40 €</b>	
<b>Total de la décision modificative n° 01/2025</b>		<b>128 449,72 €</b>	<b>128 449,72 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2025		<b>1 760 987,00 €</b>	<b>1 760 987,00 €</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 889 436,72 €</b>	<b>1 889 436,72 €</b>

#### **Informations diverses :**

- **Dates CM :** lundi 19 janvier ?, jeudi 29 janvier, jeudi 5 mars.
- **Boutique éphémère** du 21 novembre au 28 décembre 2025
- *Madame TAUNAI se questionne concernant le balayage des rues, les impasses sont-elles incluses dans le marché ? car au niveau du Fresne, elles ne sont pas effectuées.*
- *Monsieur GANDON informe que les pièces de point à temps effectuées dans le cadre des travaux de voirie rue des combattants ne tiennent pas. L'information va être transmise à la Communauté de Communes.*

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.*